

CONTRAT DE VILLE 2024-2030

Mobilisons-nous collectivement pour améliorer la vie quotidienne des habitants dans les quartiers prioritaires de Caen la mer

Depuis plus de 40 ans la politique de la ville vise à améliorer le quotidien des habitants en mobilisant un ensemble de partenaires : l'État, les collectivités (Communauté urbaine, villes, Département, Région) mais aussi les différentes parties prenantes (bailleurs sociaux, CAF, service public de l'emploi, associations, habitants, ...).

Localement, les 6 quartiers de Caen la mer dits « politique de la ville » présentent un taux de pauvreté plus élevé que la moyenne du territoire. En effet, 48% des ménages des quartiers prioritaires de Caen la mer vivent en dessous du seuil de pauvreté (contre 14% des ménages de la Communauté urbaine) et 33% des actifs sont au chômage (soit 2,5 fois plus que les habitants de Caen la mer).

C'est pourquoi les communes de Caen et d'Hérouville Saint-Clair, la Communauté urbaine Caen la mer et l'État poursuivent leur travail commun afin de réduire cet écart et valoriser les quartiers.

Un travail collectif plus conséquent a été impulsé depuis 2014 par la loi Lamy qui a introduit un outil partenarial appelé le Contrat de ville. La nouvelle génération du contrat de ville est en train de s'écrire partout en France jusqu'au printemps 2024 et c'est à ce titre qu'un nouveau travail collaboratif se met en place depuis quelques mois pour élaborer la prochaine contractualisation.

Le prochain Contrat de ville de Caen la mer se construit avec tous les acteurs et tous les partenaires !

Pour développer davantage cette collaboration et partager les actualités et les enjeux de ce dispositif, un **temps fort a été organisé ce mardi 30 janvier 2024 au Palais des Sports Caen la mer.**

Ce rendez-vous a regroupé tous les partenaires qui permettent de changer le regard porté à ces quartiers, travailler ensemble et partager les grands enjeux.

Ce futur contrat permettra à tous les acteurs de poursuivre leur mobilisation déjà importante autour des orientations majeures qui traversent la société en général et les quartiers prioritaires en particulier :

- **Faciliter l'accès aux droits aux services.**
- **Vivre ensemble dans un cadre de vie apaisé et sûr.**
- **Poursuivre les dynamiques favorisant la réussite éducative et l'insertion professionnelle.**
- **Aborder le virage des transitions écologiques mais aussi démographiques.**

LE CONTRAT DE VILLE : C'EST QUOI ?

Le contrat de ville est l'espace commun à tous ces partenaires pour construire des solutions et des projets ensemble, activer des partenariats au bénéfice des habitants de ces quartiers. Il définit pour 6 ans (2024-2030) les priorités, les objectifs communs et les engagements de chaque partenaire signataire, selon ses compétences et ses missions.

Un dispositif porté par :

